

## ***En état d'euphorie, vous êtes un risque au volant***



### ***Les problèmes créés par la consommation de marijuana***

Quand une personne fume de la marijuana, elle peut en ressentir les effets après quelques minutes, et l'état d'euphorie créé par la drogue peut durer jusqu'à quatre heures. Le goudron et les autres substances toxiques contenus dans la marijuana exposent les poumons du consommateur aux mêmes risques que ceux associés à la consommation de cigarettes. Fumée seule, la marijuana produit 50 % de goudron en plus que les cigarettes, et peut donc causer plus de dégâts aux poumons qu'une cigarette normale. Les risques pour la santé associés à une grande consommation de marijuana peuvent entraîner une dépendance physique à la drogue.

Même si la marijuana peut être attrayante, toute drogue qui affaiblit les fonctions cérébrales est dangereuse quand son consommateur utilise un appareil mécanique ou un véhicule motorisé. La marijuana est considérée par beaucoup de chercheurs comme une « drogue d'introduction » à des drogues plus dures et plus dangereuses.



### ***La marijuana et la conduite***

#### ***Mise en danger du conducteur et des autres***

En tant que conducteur, vous êtes responsable non seulement de votre sécurité, mais aussi de celles de vos passagers et des personnes qui sont sur la route. Un conducteur a besoin de toute son attention pour conduire prudemment un véhicule automobile afin d'ajuster sa conduite aux différentes conditions routières et météorologiques, et à la circulation.

Toute drogue qui affecte les fonctions cérébrales entraîne un affaiblissement des facultés et peut réduire grandement la capacité d'un conducteur à conduire prudemment un véhicule automobile. La marijuana affaiblit la capacité à conduire.

### ***Le conducteur***

Au cours de l'année passée, au Manitoba, un adolescent sur cinq et une adolescente sur sept âgés de plus de 16 ans et allant à l'école secondaire ont pris le volant après avoir fumé de la marijuana.

### ***La marijuana affecte la manière dont le cerveau traite les renseignements et peut inhiber votre capacité à conduire prudemment de diverses façons :***

- en ralentissant votre temps de réaction;
- en modifiant votre perception du temps et des distances;
- en réduisant votre durée d'attention;
- en affaiblissant le jugement;
- en diminuant la capacité d'accomplir des tâches de motricité complexes;
- en modifiant l'humeur, en éliminant les inhibitions et en entraînant une sensation de bien-être;
- en diminuant la vigilance et en augmentant la somnolence.

***Mélanger l'alcool, la marijuana et la conduite en état de somnolence est vraiment dangereux!*** On trouve souvent de la marijuana dans le corps de conducteurs ivres mortellement blessés lors de collisions. La fatigue peut aussi contribuer à ce type de collisions.

## Le passager

Près de la moitié des élèves de 12<sup>e</sup> année du Manitoba interrogés ont déjà été dans un véhicule conduit par un conducteur aux facultés affaiblies qui avait fumé de la marijuana.



Sachez reconnaître le danger et n'acceptez jamais de monter dans une voiture dont le conducteur est en état d'euphorie! Un conducteur sous l'influence de la marijuana met sa vie et celle des autres en danger.

**Soyez attentifs aux signes de danger suivants :**

- haleine ou vêtements sentant distinctement la fumée de marijuana;
- expression du visage très relaxée ou somnolente;
- yeux rouges et irrités;
- mouvements déséquilibrés;
- incohérence;
- état euphorique anormal.

Les vrais amis ne laissent pas leurs amis conduire avec des capacités affaiblies, même s'ils insistent. Trouvez des moyens de les empêcher de prendre le volant.

## Quelles sont les lois relatives à la conduite avec facultés affaiblies?

Au Canada, conduire avec des facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues est un acte criminel!

Beaucoup de gens pensent que les peines pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue sont moins sérieuses que celles pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. C'est faux. Que ce soit à cause de l'alcool ou de drogues, les peines pour conduite avec facultés affaiblies sont les mêmes. Cela signifie qu'un conducteur peut être arrêté pour conduite avec facultés affaiblies soit par l'alcool, soit par des drogues.

De plus, beaucoup de provinces et de territoires canadiens ont commencé à former leurs policiers afin qu'ils puissent reconnaître et arrêter les conducteurs dont les facultés sont affaiblies par la drogue. Le risque de se faire attraper est donc maintenant encore plus grand!

## Fumer de la marijuana et conduire est aussi dangereux que boire et conduire.

### Pourquoi tenter le diable?

